



## Demande de souscription de contrat d'abonnement

### BRANCHEMENT OUVERT

(Equipé d'un dispositif de comptage)

DOSSIER COMPLET A ENVOYER AU  
SECRETARIAT DU SYNDICAT PAR MAIL OU  
COURRIER

### A-Propriété concernée par la demande

N° et rue : ..... Appartement n° :  
Code postal : ..... Commune : .....

### B-Demandeur de la souscription

Société (Libellé et SIRET) ..... [joindre Kbis](#)

M Nom : ..... Prénom : .....

Pièce d'identité à joindre

Mme Nom : ..... Prénom : .....

Pièce d'identité à joindre

Adresse de facturation (si différente de celle indiquée en A) :

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Courriel : .....

**ETES-VOUS PROPRIETAIRE DE LA PROPRIETE CONCERNEE (A) ?**

OUI

[Joindre attestation notariale](#)

NON coordonnées du propriétaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

### C-Caractéristiques de l'abonnement

#### Informations relatives au point de comptage, à la date de la demande de souscription

N° de compteur : ..... Index du compteur : ..... , date du relevé

Emplacement du compteur :  intérieur du logement  en regard

La propriété concernée, définie en A, (cochez la case qui convient) :

- Est raccordée ou raccordable au réseau public d'assainissement collectif  
 Est raccordée à un système d'assainissement non collectif (ou fosse septique)

- > Devoir s'acquitter des frais d'accès au réseau de distribution d'eau potable avec le cas échéant, mise en service d'un compteur existant, aux conditions financières établies par le SIAEPA,
- > Devoir s'acquitter des redevances d'eau potable et le cas échéant d'assainissement, aux conditions financières établies par le SIAEPA,
- > Avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à la demande,
- > Souhaiter bénéficier de l'exécution immédiate de sa demande afin de bénéficier au plus tôt du service,
- > Se réserver le droit de se rétracter par écrit, dans un délai de 14 jours à compter de la présente demande.

le ....., à .....  
Signature(s) du(des) demandeur(s) :

## ATTENTION !

En cas de déménagement, veuillez à nous prévenir de votre départ. En l'absence de toute démarche, l'abonnement ne sera pas modifié, les factures continueront de vous être adressées et seront dues.

# DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

## Informations Générales - Identité

« Le respect et la préservation de l'environnement nécessitent une consommation sobre ».

SIAEPA DU CAMBRE D'AZE (SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS / LA CABANASSE / MONT-LOUIS) du service de l'eau 21 Grand'Rue  
- 66210 SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS Tel : 04.68.04.21.04 Mail : [siaepa-cambre-d-aze@orange.fr](mailto:siaepa-cambre-d-aze@orange.fr)

## Caractéristiques essentielles du service

En fonction de ses compétences transférées par les communes ou regroupements de communes, le SIAEPA a pour mission :

- En eau potable : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution (compris la réalisation de la partie publique des branchements), conformément aux exigences du code de la santé publique.
- En assainissement collectif : la collecte (compris la réalisation de la partie publique des branchements), le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
- En assainissement non collectif : le contrôle des installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.
- Le service comprend également les relations avec le consommateur et/ou l'usager, telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

## MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS

La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :

- D'une part fixe comprenant l'accès au service, l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- D'une part variable proportionnelle aux volumes consommés (dont redevance préservation)
- Des redevances Agence de l'Eau, proportionnelles aux volumes consommés.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération par les membres du comité syndical du SIAEPA. Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par l'assemblée délibérante de l'Agence de l'Eau.

Les autres prestations (travaux de branchements au réseau d'eau potable, hydrocurage, etc.) sont soumises à l'accord express du demandeur, qui pourra prendre la forme d'un devis.

## Conditions de mise en service

La mise en service du branchement « OUVERT », déjà équipé d'un dispositif de comptage, est subordonnée à la souscription d'un contrat d'abonnement. Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre un réseau public de distribution d'eau potable et un réseau alternatif d'eau est interdite.

## Modalités de paiement

Le règlement de toutes les prestations facturées par le SIAEPA s'effectue auprès de la Trésorerie de Mont-Louis, 1 Ter Rue Emile Zola, 66210 MONT-LOUIS. Aucun règlement ne pourra être accepté par le SIAEPA.

## Délai d'exécution du service

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	2 mois après la fin du délai de rétractation, ou à une date ultérieure convenue avec le propriétaire
Abonnement eau	A la fin du délai de rétractation, ou sous 48h si demande d'exécution anticipée
Travaux ponctuels	A la fin du délai de rétractation, ou immédiat si demande d'exécution anticipée

## Conditions et modalités de rétractation / résiliation du contrat

### DROIT DE RÉTRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis. L'usager qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (modèle de formulaire disponible en annexe de l'art. R121-1 du code de la consommation).

### DROIT DE RÉSILIATION

Tout contrat d'abonnement souscrit court jusqu'à sa résiliation.

- **Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement** : l'abonné sortant présente sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un abonné entrant. Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée sans frais et un nouvel abonnement est établi. La continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. Chaque abonné indique, sur la demande de transfert d'abonnement, l'index relevé au jour du transfert ainsi que sa nouvelle adresse valide, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée et l'abonnement en cours sera maintenu.

- **Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau** :

Les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné est redevable de la part fixe pour la durée effective d'abonnement, ainsi que de la part correspondant au volume d'eau consommé.

**Toute contestation peut faire l'objet d'une réclamation écrite adressée au SIAEPA.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SIAEPA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat du SIAEPA.